SCOLARITÉ DES ENFANTS HANDICAPÉS : IL RESTE ENCORE BEAUCOUP À FAIRE



Le 3 septembre 2019, à l'occasion du passage de Mme Sophie Cluzel (secrétaire d'État aux personnes handicapées) sur l'antenne RMC le 28 août, j'avais rédigé un petit billet dans lequel, contrairement à la ministre, j'exprimais mon scepticisme quant aux moyens qui seraient mis en œuvre pour l'accueil scolaire des enfants handicapés.

Quelques semaines plus tard, mes inquiétudes se sont révélées prémonitoires si l'on en croit le **Canard enchainé** du 23 octobre 2019 qui dresse un bilan beaucoup moins réjouissant que les prévisions enthousiasmantes de la ministre (voir l'article plus bas).

Selon Jean-Luc Duval, Président du Collectif Citoyen Handicap, 14.000 enfants handicapés, sur les 430.000 recensés (par qui ?), n'auraient pas accès à l'école faute d'accompagnement suffisant. La secrétaire d'État ne peut pas confirmer ce chiffre car ses services ne possèdent pas de logiciel permettant de faire remonter, à partir des **maisons départementales du handicap,** les chiffres collectés localement !?! Entre nous il existe toujours des moyens mêmes rudimentaires (faute de disposer d'un simple tableur de type Excel) comme le boulier pour comptabiliser et la Poste pour acheminer le courrier. Mais la ministre ne souhaite sans doute pas qu'on lui rappelle que créer 4.500 postes d'accompagnants c'est bien, mais peu au regard des 23.500 nouveaux handicapés qui se sont présentés à la rentrée de 2019.

Voici ce qu'en dit le Canard enchainé (**Cliquez sur la photo pour**

l’agrandir) :



Blanquer cumule les handicaps

« LA RENTRÉE est calamiteuse pour les enfants handicapés et leurs parents. Elle est belle, l'école inclusive de Jean-Michel Blanquer ! » Jean-Luc Darrié, le président du Collectif Citoyen Handicap, est à bout.

Sur les 430 000 enfants handicapés en France, 14 000 (d'après les estimations de l'association) restent en effet aux portes de l'école plus d'un mois et demi après la rentrée, faute d'accompagnement suffisant. Le secrétariat d'État aux Personnes handicapées dit ne pas pouvoir confirmer un tel chiffre, « faute d'un système d'information commun aux maisons départementales du handicap », mais promet de l'obtenir « fin 2020 ». Bien ne presse !

En attendant, dans les salles de classe, le nombre d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) ne suit pas : l'Éducation nationale se vante d'avoir créé 4 500 « équivalents temps plein » (ETP) d'AESH pour cette rentrée mais oublie de rappeler qu'elle doit accueillir 25 500 élèves handicapés de plus que l'année précédente…

Le nombre d'AESH plafonne aujourd'hui à 67 000 ETP, alors qu'il en faudrait près du double, au dire des associations. Ces personnels peu formés et ultra-précaires – un mi-temps pour des contrats de 24h, en moyenne – ne savent plus où donner de la tête. « Je dois accompagner un enfant obèse d'autisme, un de trisomie et un autre de troubles moteurs graves, alors que deux d'entre eux devraient bénéficier d'un accompagnement personnel », témoigne Sylvie, AESH en Alsace.

Pris de Cour

Cet accompagnement au rabais – dit « mutualisé » – des élèves handicapés a la cote. La Cour des comptes le note dans un rapport de 2018 : « Le ministère ambitionne de faire en sorte que l'aide mutualisée devienne la modalité d'accompagnement par défaut, tandis que l'aide individualisée serait réservée aux élèves lourdement handicapés. »

Une tendance qu'Isabelle Dedandrea, inspectrice de l'Éducation nationale en Seine-et-Marne, a confirmée dans son département, lors d'une audition à l'Assemblée, le 18 juin : « Autour 2012, nous avions 80 % d'accompagnements individualisés et 20 % d'accompagnements mutualisés (…). Aujourd'hui, nous avons environ 60 % [de] mutualisés et 20 % d'individualisés (…). L'idée n'était assurément pas de ne plus accompagner nos élèves mais d'avoir davantage de souplesse. » Budgétaire, surtout.

Clara Schmerger

Si on peut avoir des doutes sur la bonne foi de Madame la ministre, on ne peut mettre en cause sa bonne volonté. Donnez-lui les crédits dont disposent par exemple la ministre des Armées, même partagés avec la ministre de la Santé et vous serez assuré(e) de la voir remplir aisément ses missions et obligations.

En attendant ce jour improbable, puisque tout est affaire d’argent, conseillons-lui de regarder du côté des 17 millions de cartes vitales qui circulent frauduleusement dans et hors le pays. En mettant un frein à cette gabegie inadmissible, elle obtiendrait à coup sûr un apport financier appréciable de nature à satisfaire ces parents et enfants

doublement pénalisés.

Photo : https://informations.handicap.fr/a-cluzel-secretaire-etat-handicap-9889.php